

Le lundi 7 juillet 2008 - le sept juillet deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de :

Monsieur Bernard GASSMANN, excusé, suppléé par Monsieur Gérard THIRY  
Monsieur Max BOIRAME, excusé, suppléé par Monsieur Christophe MADELAIN  
Monsieur Denis PETIT, excusé,  
Monsieur Jean - Jack VELY, excusé.

Madame Catherine CANTON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

-----  
**N° 486**

***Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.  
Transfert de la compétence Zones d'Aménagement Différé.  
(27 pour)***

Dans le cadre d'une gestion cohérente et plus rationnelle des compétences liées au développement économique sur le territoire de ses communes membres, et dans la continuité des actions menées par lesdites communes, il est proposé de transférer lesdites compétences à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à savoir :

- création et gestion de Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.) et exercice du droit de préemption dans le périmètre desdites Z.A.D. afin de créer des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire tel que défini dans les statuts annexés.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2003 portant création de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire DGCL du NOR/LBL/B/04/10075/C du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi "liberté et responsabilités locales"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu le projet de statuts modifié,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité**

**PROPOSE**

Le transfert de la compétence "création et gestion de zones d'aménagement différé (Z.A.D) et exercice du droit de préemption dans le périmètre desdites Z.A.D. afin de créer des zones d'activités reconnues d'intérêt communautaire tel que défini dans les statuts ci annexés.

Il est rappelé que les règles des P.O.S/P.L.U. des deux communes concernées (Isles sur Suippe et Warmeriville) s'appliquent en cas d'aménagement d'un secteur classé en Z.A.D.

**ADOPTÉ** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.

**PRÉCISE** que tous les biens, charges, patrimoine des communes membres concernant les compétences précitées seront transférés à la Communauté de Communes.

**CONSULTE** ses communes membres sur les nouveaux statuts.

**RAPPELLE** que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

-----  
**N° 487**

#### ***Etude commerciale de la Vallée de la Suippe***

Monsieur Guy RIFFE, Vice - Président en charge de la Commission "Développement Economique" indique à l'assemblée que 6 plis ont été reçus pour l'étude commerciale consistant en la réalisation d'un état des lieux, à l'élaboration d'une démarche prospective à 5 ans et à la définition d'une stratégie de développement lancée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

L'analyse sera prochainement réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay conformément à la mission d'assistance qui leur a été confiée.

L'ouverture fait ressortir un niveau de prix situé entre 17 000 € et 27 500 € et des délais allant de 3 à 8 mois pour l'étude.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND ACTE** de ces informations.

-----  
**N° 488**

#### ***Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est (27 pour)***

Monsieur KERHARO présente à l'assemblée le programme définitif établi avec le Cabinet ASCISTE l'Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour la future construction du pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.

Celui-ci fait ressortir les éléments suivants :

#### **ANNEXE 1 : PROGRAMME DE SURFACE THEORIQUE**

#### **ANNEXE 2 : SITUATION FINANCIERE**

Quelques éléments comparatifs sur l'évolution de ce dossier sont présentés au Conseil Communautaire par rapport à l'évolution des surfaces et de l'estimation depuis l'origine.

D'autre part, après déduction des différentes subventions attendues et de l'autofinancement prévu, ce schéma fait ressortir un besoin de financement par l'emprunt sur cette opération d'environ 5 000 000 € ce qui correspond à une charge d'annuité sur 25 ans d'environ 375 000 €.

Cette somme représente actuellement la moitié de notre autofinancement annuel.

Monsieur MOUSEL Vice - Président en charge de la commission "Patrimoine" indique à l'assemblée que les 4 architectes habilités à concourir ont été désignés par le jury de concours le 24 juin 2008.

69 offres de candidatures avaient été reçues pour 82 demandes de dossiers.

- 2 cabinets sont de la région parisienne,
- 1 cabinet est de l'Est de la France,
- 1 cabinet est de la Champagne Ardenne.

Ce dossier intègre également une démarche "HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE" qui sera définie dans le cahier des charges du concours avec les cibles suivantes:

**Très performant :**

- 01 - Relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat,
- 02 - Choix intégré des procédés et produits de construction,
- 04 - Gestion de l'énergie.

**Performant :**

- 05- Gestion de l'eau,
- 07 - Gestion de l'entretien et de la maintenance,
- 08 - Confort hygrothermique,
- 13 - Qualité sanitaire de l'air.

**Base :**

- 03 - Chantier à faibles nuisances,
- 06 - Gestion des déchets d'activités,
- 09 - Confort acoustique,
- 10 - Confort visuel,
- 11 - Confort olfactif,
- 12 - Qualité sanitaire des espaces,
- 14 - Qualité sanitaire de l'eau.

L'ensemble de ces éléments constitue les éléments qui seront fournis aux architectes dans le cadre du concours.

Ceux-ci devront nous remettre leur proposition pour fin octobre 2008.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VALIDE** le programme définitif

et,

**PREND NOTE** des informations fournies.

-----  
**N° 489**  
**Compte rendu de la commission Scolaire du 17 juin 2008**  
**(27 pour)**

Monsieur Claude SCRABALAT Vice - Président en charge des affaires scolaires présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est déroulée le 17 juin 2008.

Après avoir présenté les compétences exercées par la commission et fait un tour de table de présentation des membres de la commission, l'ordre du jour a été étudié.

**1. Travaux à réaliser dans les écoles notamment durant l'été.**

Un point a été fait sur les travaux qui seront réalisés dans les écoles cet été.

Il est rappelé que la Communauté de Communes a depuis 2004 triplé l'effort fait pour les travaux et acquisitions de mobiliers dans les écoles.

Nous ne pouvons aller plus loin actuellement car il nous faut préserver l'avenir et nos capacités d'investissement pour les grands projets (Pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur Est, etc...).

Concernant les travaux sur les sites actuels d'Heutréville, Warmeriville et Isles sur Suipe, il est indiqué qu'à partir de 2009, il n'y aura plus de rénovation de classes sur ces établissements car il ne restera alors que deux années scolaires avant l'entrée dans les nouveaux locaux en septembre 2011.

**2. Crédits et fournitures scolaires 2008/2009**

Un document est projeté et commenté, étant précisé que les montants seront actualisés prorata temporis après la rentrée scolaire 2008/2009 en fonction des effectifs constatés le jour de la rentrée à savoir :

**ANNEXE 1 : Bilan des fournitures scolaires 2007/ Propositions 2008**

**3. Effectifs rentrée scolaire 2008/2009**

Lecture est donnée des effectifs prévus par école à la rentrée à savoir :

Etablissements	2007	2008
AUMENANCOURT		
Maternelle	51(2)	53(2)
Elémentaire	78(4)	84(4)
BOULT SUR SUIPE		
Maternelle	64(3)	82(3)
Elémentaire	107(5)	105(5)
BAZANCOURT		
Maternelle	77(3)	92(3)
Elémentaire	157(6)	146(6)
ISLES SUR SUIPE		
Maternelle	22(1)	25(1)
Elémentaire	36(2)	30(2)
WARMERIVILLE		
Maternelle	78(3)	75(3)
Elémentaire	118(5)	123(5)
HEUTREGIVILLE (élèves d'Heutréville)		
Maternelle	10(1)	10(1)
Elémentaire	10(-)	11(-)

Un problème subsiste à l'école maternelle de Bazancourt où les effectifs sont très importants pour les trois classes.

La création d'une 4<sup>ème</sup> classe est très attendue.

#### **4. Organisation de la semaine scolaire et périscolaire à la rentrée 2008/2009**

Lecture est donnée des horaires mis en place à la prochaine rentrée pour la mise en place des modules d'aide pédagogique. En contrepartie, il n'y aura plus classe le samedi matin.

✓ Auménancourt	:	11h30 - 12h10
✓ Boulton sur Suipe	:	16h40 - 17h10
✓ Bazancourt	:	12h40 - 13h20
✓ Isles sur Suipe	:	11h30 - 12h10
✓ Warmeriville	:	11h30 - 12h10

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**EN PREND** bonne note, et

**VALIDE** le point 2 concernant les crédits scolaires 2008/2009.

-----  
**N° 490**

***Dérogations scolaires extracommunautaires.  
Participations 2008/2009 des collectivités compétentes.  
(27 pour)***

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les élèves scolarisés dans les écoles de la Communautés de Communes de la Vallée de la Suipe peuvent provenir de l'extérieur.

Devant la forte demande émanant des secteurs voisins (Ardennes et Aisne notamment) il souhaite que le Conseil Communautaire puisse se positionner quant à la participation financière avec un engagement pérenne sur l'ensemble de la scolarité qui pourrait être appelée aux communes ou E.P.C.I. compétents par rapport à la scolarisation des élèves de leur secteur au sein de nos structures scolaires.

Il précise que le coût scolaire 2007 est le suivant :

• Maternelle	:	1 097,20 € par élève par an
• Élémentaire	:	573,44 € par élève par an

Monsieur le Président indique que dans le cadre des demandes de dérogation, les collectivités doivent confirmer leur intention de participer ou non au financement.

Dans la plupart des cas, l'avis est défavorable ce qui engendre de notre part un refus d'accueil.

Par contre, certaines collectivités acceptant de payer, cette présente délibération sera appliquée.

Ayant entendu cet exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,** à l'unanimité

**DECIDE** d'adopter les tarifications telles que définies ci-dessous pour l'année scolaire 2008/2009

**SCOLAIRE**

Maternelle	:	1 097,20 € par élève par an
Elémentaire	:	573,44 € par élève par an

-----  
**N° 491**

**Compte rendu de la commission Environnement du 23 juin 2008**

Monsieur Claude VIGNON Vice - Président en charge de la Commission "Environnement" présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 23 juin 2008.

A cette occasion, un rappel est fait sur les attributions de la commission et les dossiers en cours.

Il a été présenté le rapport 2007 établi par le SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DECHETS PLAINE ET MONTAGNE REMOISES (SYCODEC) sur la gestion des déchets ménagers.

Monsieur Claude VIGNON présente et commente à l'assemblée ce rapport 2007 du SYCODEC.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----  
**N° 492**

**Compte rendu de la commission Extra scolaire, Accueil Jeune Enfance**

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice - Président en charge de la Commission "Extrascolaire, Accueil Jeune Enfance" présente à l'assemblée le compte rendu de la commission qui s'est tenue le 26 juin 2008.

A cette occasion, la commission a été informée sur les points suivants :

1. Présentation du service Jeunesse, Enfance, Education
  - 37 agents permanents
  - 12 vacataires périscolaires
  - 30 vacataires extrascolairessoit 22 postes "Equivalent Temps Plein".
2. Bilan des accueils de loisirs 2007 (Annexe 1)
3. Multi - accueil : crèches de Warmeriville et de Boulton sur Suipe (annexe 2)

Quelques chiffres ont d'ailleurs été présentés par rapport au financement spécifique de ces structures (annexe 3)

4. La nouvelle structure de Boulton sur Suipe et le Relais Assistantes Maternelles (Annexe 4)
5. Le programme des vacances de l'été 2008 (annexe 5).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND NOTE** de ces informations.

-----  
N° 493

**Règlement intérieur.**

**Accueil Jeune Enfance "Graines de Malice" à Warmeriville  
et "Les P'tits Boults" à Boults sur Suipe.  
(27 pour)**

Monsieur Franck GUREGHIAN Vice - Président en charge de la commission "Extrascolaire - Accueil Jeune Enfance" présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur unique établi pour l'accueil jeune enfance "Graines de Malice" à Warmeriville et "Les P'tits Boults" à Boults sur Suipe conformément à une demande de la Caisse d'Allocations Familiales qui souhaitait que certains articles soient modifiés pour être en adéquation avec les orientations de la politique de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il en expose le contenu.

Il précise que ce règlement doit être mis en place tant pour la Caisse d'Allocations Familiales que pour une bonne gestion du service et qu'il est aujourd'hui commun pour les deux structures.

Ayant entendu cet exposé et obtenu toutes les explications,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**VALIDE** le nouveau règlement intérieur de l'accueil jeune enfance "Graines de Malice" à Warmeriville et "Les P'tits Boults" à Boults sur Suipe tel qu'annexé à la présente délibération qui sera applicable à compter du 4 août 2008.

-----  
N° 494

**Avenants au Marché de travaux.**

**Crèche communautaire à Boults sur Suipe  
(27 pour)**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les projets d'avenants au Marché de travaux de la crèche communautaire à Boults sur Suipe, à savoir :

**LOT 1**

V.R.D. : Entreprise ROUTIERE MORIN

Objet de l'avenant :

Réseau eaux pluviales et aire de jeux jardin

Montant du marché initial 30 860,00 € HT

Travaux supplémentaires avenant n° 1 2 808,05 € HT

Nouveau montant 33 668,05 € HT (+ 9,10%)

**LOT 2**

Gros œuvre : Entreprise MPC

Objet de l'avenant :

Mur mitoyen façade enduisage

Montant du marché initial + avenant n°1 et 2 351 652,80 € HT

Travaux supplémentaires (avenant n° 3) 6 359,14 € HT

Nouveau montant 358 011,94 € HT (+ 4,82%)

#### **LOT 4**

Couverture étanchéité : Entreprise SOPREMA

Objet de l'avenant

Mur mitoyen voisin - étanchéité

Montant du marché initial + avenant n° 1	42 456,00 € HT
Montant de l'avenant n°2	2 660,75 € HT
Nouveau montant	45 116,75 € HT (+ 12,60 %)

Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2008

#### **LOT 7**

Menuiseries intérieures : Entreprise CARI

Objet de l'avenant :

Serrurerie et .....

Montant du marché initial + avenant n°1	38 863,77 € HT
Montant de l'avenant n°2	699,75 € HT
Nouveau montant	39 563,52 € HT (-6,63%)

#### **LOT 9**

Faux - Plafonds: Entreprise MEREAU

Objet de l'avenant :

Pose isolants 20mm sur ossature

Montant du marché initial	16 078,70 € HT
Montant de l'avenant n°1	1 230,00 € HT
Nouveau montant	17 308,70 € HT (+ 7,65 %)

#### **LOT 12**

Electricité - courant faible : ENTREPRISE COCATRE

Objet de l'avenant :

Pose de système de vidéo surveillance.

Montant du marché initial + avenant n° 1	50 227,18 € H.T.
Avenant n° 2	1 427,90 € H.T.
Nouveau montant	51 655,08 € H.T. (+3,53%)

Avis favorable de la commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2008.

Total des 6 avenants : + 15 185,59 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**APPROUVE** les dits avenants au marché de travaux concernant la crèche communautaire à Boulton sur Suipe tels que définis ci-dessus.

**AUTORISE** le Président à intervenir pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**N° 495**

**Modification du tableau des effectifs communautaires  
(27 pour)**

Monsieur le Président présente à l'assemblée 2 modifications du tableau des effectifs communautaires à savoir :

1. **Création d'un poste de chargé de mission contractuel "FORUM DES METIERS DE L'AGRO INDUSTRIE - M.A.I.-" pour la période du 15 juillet 2008 au 14 février 2009.**



Il est proposé la création d'un poste de chargé de mission contractuel pour le "FORUM M.A.I" pour la période du 15 juillet 2008 au 14 février 2009 pour une quotité d'emploi de 6.50/35<sup>e</sup> sur ladite période ce qui représente 174 heures de travail effectif.

La base de rémunération est proposée sur l'indice brut 382 majoré 352 du 6<sup>ème</sup> échelon du cadre de rédacteur, soit une rémunération brute mensuelle actuelle de :

$$1\ 604,04 \times 6.50/35 = 297,89 \text{ €}$$

## **2. Création d'un poste d'Animateur de Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal.**

Il est proposé la création d'un poste d'animateur de Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal à temps complet (35h) au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Cadre d'emploi : Assistant socio-éducatif ou équivalent (cadre B)

Ce poste sera partagé conventionnellement entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne à raison de 18/35<sup>e</sup> pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe et 17/35<sup>e</sup> pour la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** de la création des postes définis ci-dessus.

-----

**N° 496**

### ***Délégations exercées par le Président***

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ✓ Une convention a été passée en date du 20 mai 2008 avec le Centre Hospitalier de Soissons, Institut de Formation en Soins Infirmiers 46 avenue du Général de Gaulle à Soissons, représenté par son Directeur Monsieur L. TEYSSIER d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, 19 rue Gustave Haguenin représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, en vue d'assurer le stage de formation professionnelle de Mademoiselle Coralie MATHIEU, élève auxiliaire de puériculture, qui aura lieu du lundi 2 juin 2008 au vendredi 27 juin 2008 soit 4 semaines de 35 heures chacune à la crèche multi - accueil "Les P'tits Boulets" 5 place de la mairie à Boulton sur Suippe (Arrêté n° 2008/52 du 13 juin 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par Monsieur Jean Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président pour assurer la prise en charge d'un stage de formation animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Mademoiselle Sophie LIBERT pour une durée de 8 jours pour 64 heures de formation qui se déroulera à Reims du 23 juin au 30 juin 2008. (Arrêté n° 2008/60 du 4 juillet 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec la SARL LB Collectivités Conseils représentée par son gérant Monsieur Laurent BERNARD dont le siège est à Champigny 9 rue des Charmes d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe représentée par son Président Monsieur Yannick KERHARO dont le siège est à Bazancourt 19 rue Gustave Haguenin pour l'assistance administrative et financière de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe. (Arrêté n° 2008/61 du 4 juillet 2008).

- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec Madame Karine HUDZIK Directrice de l'école élémentaire de Bazancourt, Madame BOULANGER enseignante à l'école maternelle "Les Fléchettes" de Witry les Reims d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du vendredi 4 juillet 2008 au jeudi 10 juillet 2008 de 9h00 à 12h00.  
(Arrêté n° 2008/62 du 7 juillet 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec Madame Karine HUDZIK Directrice de l'école élémentaire de Bazancourt, Madame DEBATY-JOIGNAUX enseignante à l'école de Pomacle d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 25 août 2008 au vendredi 29 août 2008 de 9h00 à 12h00.  
(Arrêté n° 2008/63 du 7 juillet 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec Monsieur MACHET enseignant à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du vendredi 4 juillet 2008 au jeudi 10 juillet 2008 de 9h00 à 12h00.  
(Arrêté n° 2008/64 du 7 juillet 2008).
- ✓ Une convention a été passée en date du 4 juillet 2008 avec Madame Isabelle SERRI enseignante à l'école élémentaire de Warmeriville d'une part et Monsieur Yannick KERHARO Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 25 août 2008 au vendredi 29 août 2008 de 9h00 à 12h00.  
(Arrêté n° 2008/65 du 7 juillet 2008).

-----  
**N° 497**

**Indemnité de conseil au receveur  
(27 pour)**

Le Président expose à l'assemblée qu'un arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil pouvant être accordées aux receveurs assurant des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Vu le départ de Monsieur Yves LANGEVIN,

Il précise que Monsieur Frédéric SOMME, receveur intérimaire de la collectivité, a accepté d'effectuer ces prestations pour la période du 19 mai 2008 au 31 juillet 2008.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise au bénéficiaire pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

d'accorder à Monsieur Frédéric SOMME, une indemnité égale au maximum autorisé par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 à compter du 19 mai 2008 et jusqu'au 31 juillet 2008.

Les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront inscrits au compte 6225 du budget 2008.

-----  
**N° 498**

**Encaissement d'un chèque de caution.  
Régie Paio Booster  
(27 pour)**

Considérant qu'un véhicule de type booster a subi quelques dégâts dans le cadre de son usage prévu par convention,

Vu la facture de réparation des Etablissements DEMIERE d'un montant de 55,04 €,

Considérant le contrat d'assurance de la MAIF souscrit et la franchise s'établissant à 45 €,

Vu le cautionnement sollicité du preneur à savoir Monsieur JOSSO pour 40 €,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité,

**DECIDE** d'encaisser le chèque de caution de 40 € établi par Monsieur JOSSO au titre de la compensation du préjudice subi.

La recette exceptionnelle sera inscrite à l'article 7788 du budget.

Le cautionnement de 40 € sera crédité et débité à l'article 165 du budget.

-----  
**N° 499**

**Questions diverses**

**LETTRE DU CONSEILLER GENERAL CONCERNANT L'INTERCOMMUNALITE**

Monsieur Guy RIFFE indique que les Maires ont été destinataires, suite à la réunion qui s'est tenue le 7 juin 2008 à Cormicy, d'un courrier rédigé par Monsieur Eric KARIGER Conseiller Général du Canton de Bourgogne.

Lecture en est donnée.

Monsieur RIFFE s'interroge sur le sens de cette démarche et sur la méthode, d'autant plus qu'il est demandé aux conseillers municipaux de se prononcer pour le 12 octobre 2008.

Monsieur SCRABALAT indique qu'il soumettra ce dossier à la rentrée à son Conseil municipal.

D'autres maires s'interrogent sur la réponse à donner à cette interpellation tant sur la forme que sur le fond.

Certains élus s'interrogent sur le projet et les objectifs poursuivis par le Conseiller Général.

Pourquoi cette précipitation à vouloir faire fusionner les collectivités ?

Pourquoi n'avoir proposé que 4 schémas ?

Pourquoi intégrer les communes du Mont de Berru dans les schémas et pas les autres communes du canton de Beine - Nauroy (Communauté de Communes des Rives de la Suippe) ?

Pourquoi ne pas également regarder vers le Nord et les Ardennes ou vers d'autres cantons au Sud et à l'Est de Reims ?

Pourquoi n'y a-t-il pas une 5<sup>ème</sup> solution visant à ne rien changer ?

Certains élus ont la désagréable sensation que l'on veut passer en force.

Où sont les études initiales sur les niveaux de compétence actuellement exercées par les Communautés de Communes en place qui permettraient de mieux cerner les capacités des uns et des autres à se rapprocher ?

Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'intérêt de partenariats à géométrie variable en fonction des projets mais qui émettent des doutes sur cette démarche...

Que deviendront les projets de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur lesquels des accords entre les différents conseillers communautaires et les communes ont été si longs à obtenir ? (secteur de développement économique des Sohettes, pôle scolaire...).

Y- aura-t-il remise à plat de certains projets qui n'en sont qu'au stade de réflexion ?

Pourquoi s'investir et engager des financements importants si nous ne sommes plus maîtres de nos actions ?

Comment seront représentées les communes et quel sera encore le pouvoir des Conseils Municipaux en cas de fusion des Communautés de Communes à forte intégration de compétences ?

### **SKATE PARK D'ISLES SUR SUIPE**

Des élus de Warmerville demandent qu'un accès puisse être aménagé depuis Warmerville pour accéder en toute sécurité pour les piétons et les cyclistes au skate park et que quelques bancs puissent y être installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40 le lundi 7 juillet 2008.